

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026.

PRESENTS : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Jean-Paul FERRAND, Alain GAUDON, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON.

ABSENTS EXCUSES : Olivier CROT, Véronique FARGUES, Mélanie GALY, Céline GUELFY, Géraldine ZUCHETTO.

Ont donné pouvoir : Véronique FARGUES à Nicolas ALARCON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain LEZAT

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du 9 décembre 2025.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à la séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération n° 2021-061 du 22 novembre 2021 relative aux délégations consenties au maire, il a pris les décisions suivantes :

- Décision n° 2025/008 en date du 5 décembre 2025 relative aux virements de crédits opérés pour régulariser l'indu de la CPAM à hauteur de 40 200 €.
- Décision n° 2025/009 en date du 18 décembre 2025 relative au règlement des frais et honoraires du cabinet d'avocats AGN Avocats à Toulouse suite au recours administratif reçu en date du 08/08/2025 par un agent.

2026-01-01 Recrutement de personnel non titulaire pour les emplois saisonniers et occasionnels

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour besoins saisonniers et accroissement d'activités.

Il propose de créer des postes pour besoin saisonnier d'une durée maximum de 6 mois et pour accroissement d'activité d'une durée maximum de 12 mois.

Les postes qu'il propose de créer sont les suivants :

ADJOINT TECHNIQUE	:	8
ADJOINT d'ANIMATION	:	8
ATSEM	:	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	:	4
MEDECIN GENERALISTE	:	2

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal décident par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- De créer des emplois d'agents contractuels non permanent pour besoins saisonniers et accroissement d'activités comme défini ci-dessus.
- Cette délibération est valable 12 mois.
- Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Christine Loubat présente le sujet.

Nicolas Alarcon précise que cette délibération est prise en début d'année pour faire face aux besoins et notamment pour service animation afin de recruter des animateurs pour la période des vacances scolaires.

2026-01-02 Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant notamment à l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sachant qu'en 2025, le montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement s'élevait à 2 036 941.40 € TTC et en application de l'article L.1612-1 du CGCT,

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2026.

Il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2026, sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

chapitre 20	BP 2025	CRBP 2025	ouverture du 1/4
203 : frais d'étude recherche et développement	4 185.40	156 072.00 €	0.00 €
2051 : concessions, droits similaires	3 500.00 €	0,00 €	875.00 €
TOTAL	7 685.40 €	156 072.00 €	875.00 €

chapitre 21	BP 2025	CRBP 2025	ouverture du 1/4
212 Agencements et aménagements			
2131 : constructions bâtiments publics	21 500.00 €		5 375.00 €
2135 Installation générale agencement	15 000.00 €		3 750.00 €
2138 Autres constructions			
21538 Autres réseaux			
2158 : autres installations, matériels et outillages			
2172 Agencements et aménagements	1 000.00 €		250.00 €
2182 Matériel de transport			
2183 : matériel informatique	4 000.00 €		1 000.00 €
2184 : matériel de bureau et mobilier	13 700.00 €	3 810.90 €	2 472.28 €
2188 : autres immo corporelles	21 000.00 €	11 239.22 €	2 440.20 €
TOTAL	76 200.00 €	15 050.12 €	15 287.47 €

chapitre 23	BP 2025	CRBP 2025	ouverture du 1/4
231 Agencements et aménagements	1 941 600.00 €	2 163.12 €	484 859.22 €
TOTAL	1 941 600.00 €	2 163.12 €	484 859.22 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif les crédits concernant les investissements énoncés ci-dessus,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de l'exercice 2026.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout ce qui concerne ce dossier.

Christine Loubat présente le sujet et explique qu'il convient de prendre en compte les crédits ouverts au BP 2025 en enlevant les crédits de report. Elle précise qu'il est possible de reprendre le quart de ce résultat. Nicolas Alarcon précise que cette délibération est prise en début d'année afin de pouvoir continuer à fonctionner avant le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2026-01-01	7	1	Recrutement de personnel non titulaire pour les emplois saisonniers et occasionnels
2026-01-02	7	1	Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2026

EMARGEMENTS

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
			/
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	GALY Mélanie	GAUDON Alain
Procuration à Nicolas ALARCON		/	
GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain	LOUBAT Christine
/			
PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine		
	/		